

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Les DOM-TOM

http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/dom-tom_carte.htm

La France d'outre-mer, ou « DOM-TOM » permet de désigner l'ensemble des terres française situées en dehors de la métropole. Ces territoires sont d'anciennes colonies françaises. DOM-TOM signifie Département d'Outre Mer et Territoire d'Outre Mer. Cette expression d'usage courant semble la seule utilisée pour synthétiser la variété des statuts juridiques de ces territoires. Les DOM sont sous juridiction civile française et considérées comme département français. Les TOM quand à eux sont indépendant et ont des statuts divers et variés, ils sont rattachés à la France ; Certains TOM prétendent dans un avenir plus ou moins proche à leur indépendance complète

